



Stat'ur bilan

Décembre 2024 - Stat'ur n°48

Bourgogne-Franche-Comté

En 2023, les effectifs salariés et la masse salariale ralentissent après le dynamisme post-covid

En 2023, en Bourgogne-Franche-Comté, le secteur privé compte 704 milliers de salariés en moyenne annuelle, soit 0,2 % de plus qu'en 2022 (+ 1 365 postes), après + 1,9 % l'année précédente. Ce ralentissement de l'augmentation concerne plus particulièrement les secteurs de la construction et de l'industrie. Ainsi, les effectifs salariés dans la construction chutent en 2023 (- 0,4 %, soit - 215 postes), après + 1,5 % en 2022. Les effectifs du tertiaire hors intérimaires progressent en 2023 de + 0,5 %, soit + 3 200 postes, après + 1,8 % en 2022. Ce secteur est notamment porté par le dynamisme des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie, de l'informatique, du secteur des arts, spectacles et activités récréatives et celui de l'hébergement-restauration. Le secteur de l'industrie enregistre quant à lui en 2023 une baisse de - 0,1 % de ses effectifs salariés, après une année 2022 en très légère hausse (+ 0,3 %), soit 210 postes perdus. L'année 2023 est en outre marquée par une contraction des effectifs intérimaires de 4,9 % (- 1 835 postes), après + 4,4 % en 2022.

Les effectifs sont en hausse dans la moitié des départements : en Côte-d'Or (+ 0,9 %), en Saône-et-Loire mais aussi dans le Doubs et le Jura à hauteur + 0,2 % chacun. L'Yonne enregistre la plus forte baisse (- 0,6 %) tout comme, mais plus modérée, la Haute-Saône, la Nièvre et le Territoire de Belfort (- 0,3 %, - 0,2 %, - 0,1 % respectivement).

En 2023, la masse salariale (soumise à cotisations sociales) du secteur privé s'établit à 21 milliards d'euros, en hausse de + 5,0 % sur un an, après + 6,7 % en 2022. Le ralentissement de la masse salariale observé en 2023 résulte du moindre dynamisme de l'évolution des effectifs salariés.

En 2023, le SMPT augmente de 4,8 %, après + 4,7 % en 2022. Parallèlement, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,8 % en 2023, après + 4,7 % en 2022. Ainsi, le pouvoir d'achat du SMPT stagne en 2023 (après - 0,6 point en 2022).

TABLEAU 1

Masse salariale, effectifs salariés, salaire moyen par tête, indice des prix et pouvoir d'achat

	Niveau	Evolution annuelle (en %)					Evolution sur 5 ans 2023/2018 (en %)	
		2023	2019	2020	2021	2022		2023
Effectifs (en milliers)	Bourgogne	413,9	0,5	-1,7	2,3	2,0	0,3	3,3
	Franche-Comté	290,1	0,1	-2,4	1,9	1,8	0,1	1,5
	Effectifs salariés (en milliers)	704,0	0,4	-2,0	2,1	1,9	0,2	2,6
Bourgogne-Franche-Comté	Masse salariale (en millions €)	21 260,1	1,8	-6,8	8,3	6,7	5,0	15,0
	SMPT (en €) (1)	2 517,0	1,4	-5,0	6,1	4,7	4,8	12,1
	Pouvoir d'achat du SMPT (1)-(2)		0,5	-5,2	4,5	-0,6	0,0	-1,3
France	Effectifs salariés (en millions)	20,2	1,8	-0,9	3,1	3,2	1,2	8,6
	Masse salariale (en milliards €)	702,8	3,1	-5,8	9,0	8,7	5,7	21,6
	SMPT (en €)	2 902,0	1,3	-4,9	5,8	5,3	4,4	12,0
	Indice des prix à la consommation (hors tabac) (2)		0,9	0,2	1,6	5,3	4,8	13,4
	Pouvoir d'achat du SMPT		0,3	-5,1	4,2	-0,1	-0,4	-1,3

SMPT = Salaire mensuel moyen par tête

Source : Urssaf - Dares (effectifs intérimaires), INSEE (indice des prix)

Les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis et sont cohérentes avec celles établies dans le cadre de la coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi.


TABLEAU 2 : Évolution des effectifs, de la masse salariale et du SMPT par grand secteur d'activité

	Effectifs moyens				Masse salariale				SMPT		
	Niveau 2023	Poids	Evolution annuelle (en %)		Niveau 2023	Poids	Evolution annuelle (en %)		Niveau 2023	Evolution annuelle (en %)	
	en milliers	en %	2023	2022	en milliers	en %	2023	2022	en euros	2023	2022
Industrie	164	23,2%	-0,1	0,3	6 043	28,4%	4,7	4,0	3 080	4,9	3,7
Construction	56	8,0%	-0,4	1,5	1 552	7,3%	4,2	4,2	2 297	4,6	2,7
Tertiaire	484	68,8%	0,4	2,5	13 665	64,3%	5,2	8,2	2 352	4,8	5,6
dont : intérimaires	36	5,0%	-4,9	4,4	1 025	4,8%	0,7	8,7	2 406	5,9	4,1
Total	704	100%	0,2	1,9	21 260	100%	5,0	6,7	2 517	4,8	4,7
Total hors intérimaires	668	95,0%	0,5	1,9	20 235	95,2%	5,2	6,7	2 522	4,7	4,7

La masse salariale ralentit en 2023...

Source : Urssaf, DARES (effectifs intérimaires)

En 2023, le PIB progresse de 0,8 % en volume après + 2,5 % en 2022. Dans ce contexte de ralentissement de l'activité économique, la masse salariale (soumise à cotisations sociales) du secteur privé ralentit également : + 5,0 % en 2023 en moyenne annuelle, après + 6,7 % en 2022 (tableau 1). L'écart constaté en 2021 et 2022 entre l'évolution de la masse salariale et celle du PIB en valeur disparaît et ces deux indicateurs retrouvent ainsi des évolutions très proches (graphiques 1).

Le ralentissement de la masse salariale résulte du moindre dynamisme dans l'évolution des effectifs salariés et... **en lien avec le moindre dynamisme du SMPT dans un contexte de reflux de l'inflation et de stabilisation du recours au chômage partiel...**

Le SMPT, bien que restant sur un rythme élevé (tableau 1 et graphique 1), voit sa progression quasi stagner, passant de 4,7 % en 2022 à 4,8 % en 2023. Cette évolution est en grande partie liée à celle de l'inflation (+ 4,8 % après + 5,3 % en 2022), qui s'est notamment traduit par de moindres revalorisations du Smic¹.

En outre, en 2022, le SMPT avait été dynamisé par la baisse du recours au dispositif d'activité partielle (chômage partiel), lequel revenait à un niveau proche de celui prévalant avant la crise sanitaire. En effet, les indemnités de chômage partiel n'étant pas prises en compte dans le SMPT classiquement calculé puisque non soumises à cotisations sociales, la baisse du recours à l'activité partielle augmente mécaniquement le SMPT (et inversement en cas de hausse). En 2023, la part de ces indemnités dans la masse salariale, désormais stabilisée au niveau d'avant-crise (0,2 %), cet effet ne joue quasiment plus.

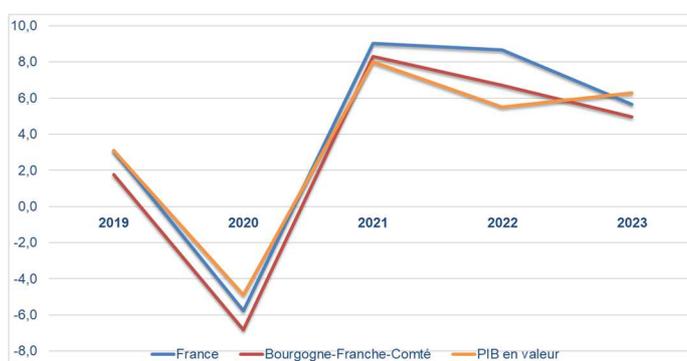
... et le ralentissement des effectifs salariés dans le secteur de la construction et l'industrie

Après deux années de hausses soutenues en sortie de crise sanitaire (+ 2,1 % en 2021, + 1,9 % en 2022), les effectifs salariés ralentissent sensiblement en 2023, enregistrant une progression de 0,2 % (+ 1 360 postes), soit un rythme un peu plus faible que celui observé avant la crise (+ 0,4 % en 2019).

GRAPHIQUES 1

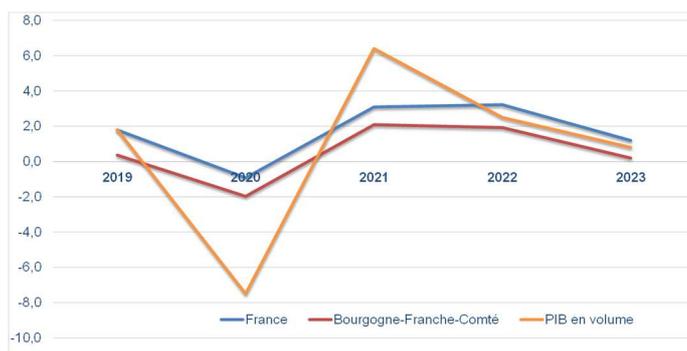
Évolutions en moyenne annuelle (en %)

... de la masse salariale et du PIB en valeur



Source : Urssaf

... des effectifs salariés et du PIB en volume



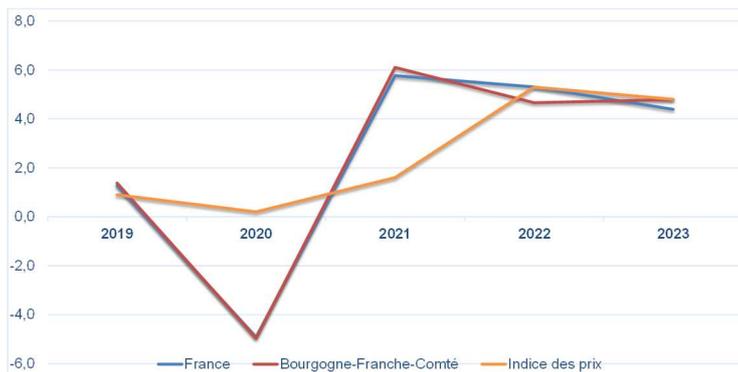
Source : Urssaf, DARES (Effectifs intérimaires)

¹ En sus des habituelles hausses du 1^{er} janvier, le Code du travail prévoit que le Smic soit revalorisé exceptionnellement en cours d'année en cas de hausse des prix supérieure à 2 % depuis la dernière revalorisation. Le smic a donc été revalorisé trois fois en 2022 (+ 2,6 % au 1^{er} janvier, + 2,0 % au 1^{er} mai, + 1,8 % au 1^{er} août) et seulement deux fois en 2023 (+ 2,2 % au 1^{er} janvier et + 1,1 % au 1^{er} mai).



GRAPHIQUES 1 (suite)

... du SMPT et de l'indice des prix



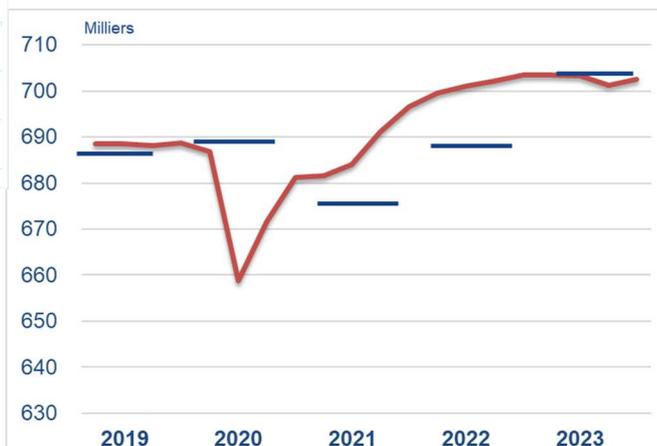
Source : Urssaf

La croissance des effectifs a fléchi dès le premier trimestre 2023 (*graphique 2*), après + 0,2 % fin 2022 qui s'est poursuivie par deux trimestres stables jusqu'au troisième trimestre avec une baisse de - 0,3 % avant de nouveau repartir à la hausse au dernier (+ 0,2 %).

Ce ralentissement résulte de la diminution des effectifs dans le secteur de la construction (- 0,2 % après + 1,5 % en 2022), le moindre dynamisme des créations de postes dans le secteur tertiaire hors intérimaires (+ 0,8 % après + 2,4 %) et la diminution du nombre d'intérimaires (- 4,9 % après + 4,4 %).

Les effectifs du secteur de l'industrie repartent légèrement à la baisse en 2023 (- 0,1 %) par rapport à l'année précédente (+ 0,2 %).

GRAPHIQUE 2 : Effectifs moyens annuels et effectifs moyens trimestriels



Source : Urssaf, DARES (effectifs intérimaires)

ENCADRE 1 :

Masse salariale, effectifs salariés et SMPT (hors intérimaires) par tranche de taille d'entreprise

En 2023, en Bourgogne-Franche-Comté, le secteur privé compte 68,3 milliers d'établissements (*tableau A*). Les très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés), qui représentent 63,7 % des entreprises, regroupent 15,8 % de la masse salariale et 19,4 % des effectifs salariés.

A contrario, les 7 800 entreprises de 250 salariés ou plus concentrent 39,3 % de la masse salariale et 35,8 % des effectifs du secteur privé. Environ 45 % des effectifs salariés travaillent dans des entreprises de taille intermédiaire (10 à 249 salariés). Le SMPT croît avec la taille de l'entreprise : de 2 055 € dans les TPE, il passe à 2 775 € dans les plus grandes entreprises.

TABLEAU A : effectifs salariés, masse salariale et SMPT (hors intérimaires) par tranche de taille en 2023

Taille d'entreprise	Etablissements				Effectifs Salariés Moyens				Masse salariale				Salaire moyen mensuel par tête		
	Niveau (en milliers)	%	Evol. 2023 / 2022 (%)	Evol. 2023 / 2018 (%)	Niveau (en milliers)	%	Evol. 2023 / 2022 (%)	Evol. 2023 / 2018 (%)	Niveau (en milliers)	%	Evol. 2023 / 2022 (%)	Evol. 2023 / 2018 (%)	Niveau (en euros)	Evol. 2023 / 2022 (%)	Evol. 2023 / 2018 (%)
1 à 9 salariés	46,0	67,3%	0,0	3,4	129,6	19,4%	-0,6	4,9	3 197,2	15,8%	3,7	19,0	2 055	4,3	13,4
10 à 49 salariés	10,7	15,6%	0,5	5,7	159,5	23,9%	0,6	6,4	4 621,9	22,8%	5,0	17,5	2 415	4,4	10,4
50 à 249 salariés	3,9	5,7%	2,2	8,5	140,2	21,0%	2,1	6,2	4 453,9	22,0%	6,9	21,7	2 647	4,7	14,6
plus de 250 salariés	7,8	11,4%	0,2	0,4	239,1	35,8%	0,0	-0,2	7 961,6	39,3%	5,0	10,9	2 775	5,0	11,2
Total	68,3	100%	0,2	3,7	668,5	100%	0,5	3,6	20 234,6	100%	5,2	15,9	2 406	5,9	15,5

Source : Urssaf



La Côte-d'Or, le Doubs, la Saône-et-Loire et le Jura sont les départements les plus dynamiques de la région

En 2023, la Côte-d'Or (+ 0,9 %), la Saône-et-Loire (+ 0,2 %), le Doubs (+ 0,2 %) et le Jura (+ 0,2 %) sont les départements de Bourgogne-Franche-Comté où l'emploi est le plus dynamique (*tableau 3, carte 1*). Ces départements enregistraient déjà les plus fortes hausses en 2022 (de + 1,7 % à + 2,3 %). Pour autant, cette progression reste nettement inférieure à la moyenne nationale (+ 1,2 %).

Les autres départements de la région accusent le coup en 2023 en enregistrant des baisses allant de - 0,6 % dans l'Yonne à - 0,1 % dans le Territoire de Belfort alors qu'ils étaient en hausse en 2022.

La dynamique de la masse salariale selon les départements est sensiblement équivalente à celle des effectifs salariés : de + 4,3 % dans l'Yonne à + 5,4 % en Côte-d'Or. Et dans le Territoire de Belfort à l'inverse des effectifs salariés, la masse salariale croît de manière plus soutenue que dans le reste des départements (+ 5,5 %).

TABLEAU 3

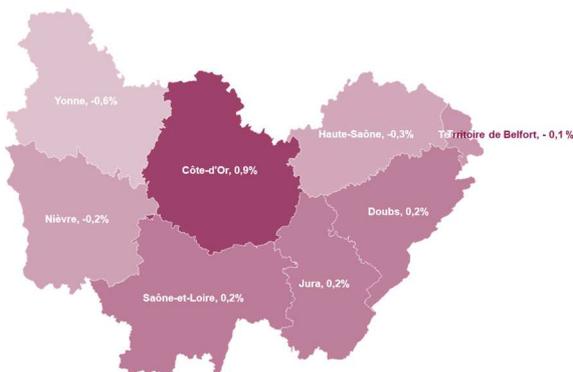
Evolution de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT selon les départements

	Effectifs moyens				Masse salariale				SMPT		
	Niveau 2023		Evolution annuelle (en %)		Niveau 2023		Evolution annuelle (en %)		Niveau 2023		Evolution annuelle (en %)
	en milliers	en %	2023	2022	en milliers	en %	2023	2022	en euros	2023	2022
Bourgogne	413,9	58,8	0,3	2,0	12 542	59,0	5,0	6,9	2 525	4,7	4,8
Côte-d'Or	158,5	22,5	0,9	1,6	4 966	23,4	5,4	7,2	2 611	4,4	4,8
Nièvre	43,0	6,1	-0,2	2,1	1 202	5,7	4,8	6,3	2 332	5,1	4,6
Saône-et-Loire	137,4	19,5	0,2	1,4	4 173	19,6	5,0	6,8	2 531	4,8	4,6
Yonne	75,1	10,7	-0,6	2,1	2 202	10,4	4,3	6,7	2 445	4,9	5,2
Franche-Comté	290,1	41,2	0,1	1,8	8 718	41,0	4,9	6,4	2 504	4,9	4,5
Doubs	144,0	20,5	0,2	2,1	4 295	20,2	4,8	7,0	2 485	4,6	4,8
Jura	62,8	8,9	0,2	1,7	1 891	8,9	5,1	6,8	2 508	4,9	5,0
Haute-Saône	49,4	7,0	-0,3	1,4	1 416	6,7	4,6	6,2	2 389	4,9	4,7
Territoire de Belfort	33,9	4,8	-0,1	1,5	1 117	5,3	5,5	3,9	2 745	5,6	2,4
Bourgogne-Franche-Comté	704,0	100,0	0,2	1,9	21 260	100,0	5,0	6,7	2 517	4,8	4,7

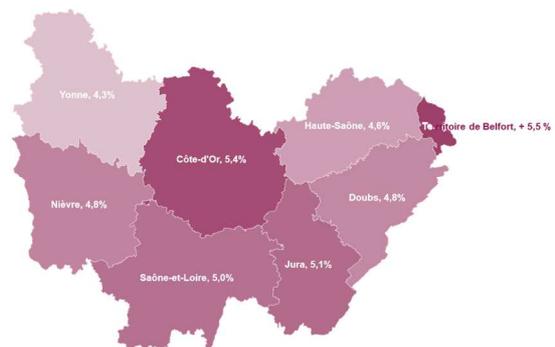
Source : Urssaf, DARES (effectifs intérimaires)

CARTE 1 Evolution annuelle (2022/2023) par département

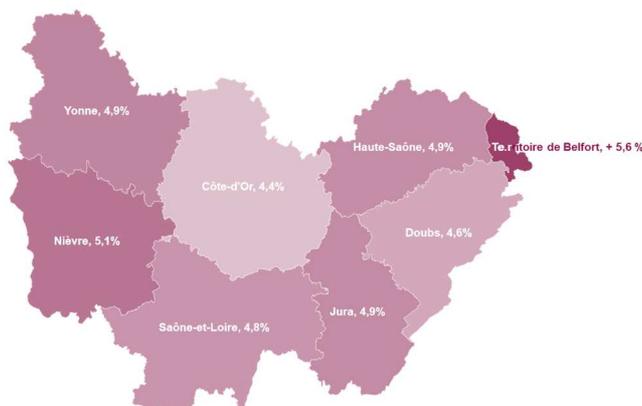
Effectifs salariés



Masse salariale



SMPT



Source : Urssaf, DARES (effectifs intérimaires)



INDUSTRIE

Les effectifs salariés de l'industrie repartent à la baisse après une accalmie en 2022 de 4,9 % du SMPT (+ 4,6 % au niveau national).

En 2023, en Bourgogne-Franche-Comté, le secteur industriel emploie près de 164 000 salariés soit 24,5 % de l'emploi total du secteur privé hors intérimaires (contre 16,2 % au niveau national). Il perd 210 postes, soit une diminution annuelle moyenne de 0,1 % alors qu'en 2022, le secteur affichait une augmentation de + 0,3 %. Depuis 2018, ce secteur a perdu 2,8 % de ses effectifs, soit 4 670 salariés en moins. Au niveau national, le secteur reste bien orienté, crée de l'emploi en 2023 (+ 1,2 %).

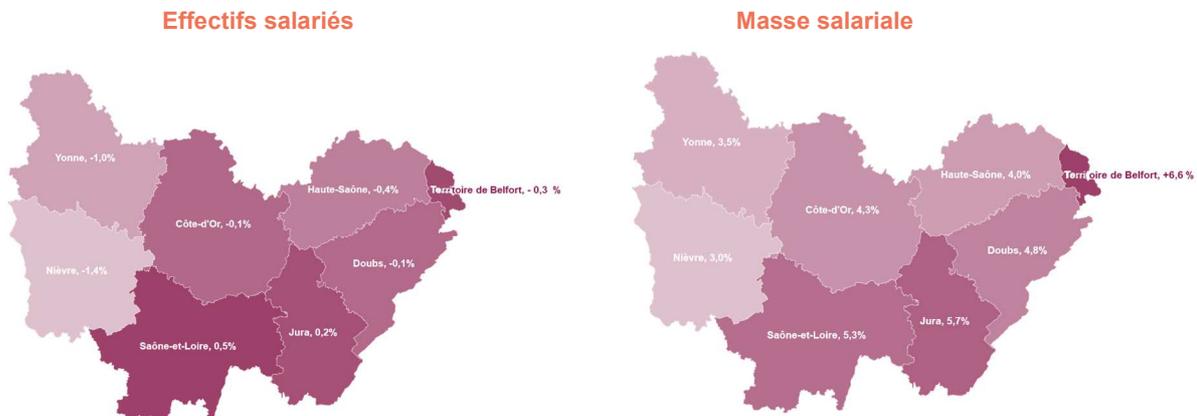
La masse salariale augmente quant à elle de 4,7 % en 2023 (+ 5,8 % au niveau national), compte tenu d'une progression

Certains secteurs industriels sont particulièrement dynamiques. Ainsi, les effectifs salariés du secteur de la **fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques** augmentent de 9,5 %, soit 425 postes supplémentaires, marquant une accélération par rapport à 2022 (+ 1,7 % en 2022). La hausse dépasse 5 % dans certains départements : le Doubs (+ 16,3 %), la Haute-Saône (+ 8,6 %) et la Côte-d'Or (+ 5,3 %).

Dans l'**industrie chimique**, les effectifs salariés augmentent de + 2,8 % en 2023 (+ 425 postes), après + 1,0 %. Les créations de postes sont notamment portées par la Saône-et-Loire (+ 3,7 %) et le Jura (+ 3,3 %).

Carte 2

Evolution des effectifs annuels moyens et de la masse salariale entre 2022 et 2023 dans l'industrie par département (en %)



Source : Urssaf

TABLEAU 4

Evolution de la masse salariale, des effectifs salariés, du SMPT et du nombre d'établissements dans l'industrie

Secteurs (NACE38)	Effectifs moyens			Masse salariale			SMPT		Etablissements		
	Niveau 2023	Poids dans le	Evolu-tion	Niveau 2023	Poids dans le	Evolu-tion	Niveau 2023	Evolu-tion annuelle	Niveau 2023	Poids dans le	Evolu-tion
	en mil-liers	en %	2023	en mil-lions	en %	2023	en euros	2023	en %	2023	
BZ Industries extractives	1,1	0,7%	-1,9	41	0,7%	2,2	3 079	4,2	158	2,3%	-0,1
CA Industries agro-alimentaires	24,7	15,1%	0,5	716	11,8%	5,6	2 413	5,1	2008	30,3%	-0,8
CB Habillement, textile et cuir	4,8	2,9%	3,3	144	2,4%	7,7	2 486	4,3	120	1,7%	-2,1
CC Bois et papier	9,5	5,8%	-0,7	318	5,3%	3,5	2 790	4,3	567	8,2%	-1,1
CD Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0%	-2,2	2	0,0%	-11,9	3 889	-9,9	4	0,1%	0,0
CE Industrie chimique	4,6	2,8%	2,8	221	3,7%	7,1	4 017	4,1	82	1,2%	-1,5
CF Industrie pharmaceutique	3,1	1,9%	1,8	132	2,2%	5,2	3 560	3,4	19	0,3%	-4,6
CG Industrie des plastiques et produits non miné-raux	16,5	10,1%	-1,7	594	9,8%	3,7	3 007	5,5	549	8,0%	0,4
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	31,6	19,4%	0,2	1 168	19,3%	5,2	3 076	4,9	1100	16,0%	-0,7
CI Fabrication de produits informatiques, électro-	4,9	3,0%	9,5	198	3,3%	12,5	3 373	2,7	119	1,7%	1,6
CJ Fabrication d'équipements électriques	5,6	3,4%	-5,1	222	3,7%	1,0	3 301	6,4	84	1,2%	-7,3
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	11,6	7,1%	-0,6	522	8,6%	3,0	3 750	3,6	251	3,6%	0,2
CL Fabrication de matériels de transport	20,9	12,8%	-2,9	852	14,1%	3,1	3 393	6,2	157	2,3%	4,7
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et	15,3	9,3%	1,7	561	9,3%	6,0	3 066	4,2	1 046	15,2%	0,3
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,7	2,2%	0,0	166	2,7%	7,5	3 779	7,5	175	2,5%	-2,4
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	5,6	3,5%	-0,3	188	3,1%	3,5	2 768	3,8	364	5,3%	0,1
Industrie*	163,5	24,5%	-0,1	6 043	29,9%	4,7	3 080	4,9	6 883	10,1%	-0,5

*poids de l'emploi du total du secteur par rapport au total de l'emploi tout secteur confondu (hors intérimaires)

Source : Urssaf



INDUSTRIE (suite)

Dans l'**habillement et le textile**, les effectifs salariés augmentent de 3,3 % en 2023 (+ 155 postes), après + 4,6 % en 2022. Les nouveaux postes sont créés surtout dans l'Yonne (+ 14,4 %), la Nièvre (+ 9,9 %) et la Haute-Saône (+ 9,2 %).

L'**industrie pharmaceutique** voit ses effectifs augmenter de 1,8 % (+ 50 postes), soit un rythme plus élevé qu'en 2022 (+ 0,9 %). La Côte-d'Or (+ 5,6 %, soit + 95 postes) présente l'évolution la plus forte dans ce secteur.

Le secteur de l'**industrie du meuble ; réparation et installation de machines** connaît aussi une croissance de ses effectifs salariés, comme en 2022 : + 1,7 %, soit 250 postes supplémentaires, après une hausse de + 3,1 % en 2022. Les effectifs sont dynamiques dans le Doubs (+ 8,8 %) ainsi qu'en Saône-et-Loire (+ 1,6 %).

L'**industrie agro-alimentaire**, qui représente 15 % des emplois du secteur industriel avec 24 700 postes, enregistre un net ralentissement : ses effectifs salariés augmentent de 0,5 % en moyenne annuelle en 2023, soit 115 postes de plus, après

une hausse de + 1,9 % l'année précédente. La croissance de ce secteur est sensiblement plus forte dans le Jura (+ 1,8 %), l'Yonne (+ 1,6 %) et le Doubs (+ 1,5 %).

Plusieurs secteurs enregistrent des baisses d'effectifs salariés en 2023 .

C'est notamment le cas de la **fabrication de matériels de transport** qui concentre près de 13 % de l'emploi industriel et qui affiche une réduction de ses effectifs de 2,9 % (soit 630 postes de moins sur l'année), après avoir observé déjà une baisse de 3,2 % en 2022. Cette baisse est notamment ressentie dans l'Yonne (- 8,2 %), le Doubs (- 5,1 %) et la Haute-Saône (- 2,1 %).

Il en est de même pour la **fabrication d'équipements électriques** qui enregistre une diminution de 5,1 % (- 300 postes), après déjà une baisse de - 0,7 % en 2022. Le Doubs avec une perte de 240 postes contribue beaucoup à cette baisse.

TERTIAIRE MARCHAND

Les effectifs intérimaires se contractent

En 2023, les effectifs **intérimaires** se contractent de 4,9 %, soit - 1 835 postes en moyenne annuelle, après une progression de + 4,4 % en 2022. Malgré cela, la masse salariale du secteur continue de progresser (+ 0,7 %, après + 8,7 % en 2022) grâce au SMPT qui augmente de + 5,9 %.

Le tertiaire marchand hors intérim affiche un net ralentissement

Le **Tertiaire hors intérim** concentre plus de la moitié des effectifs salariés du secteur privé hors intérim de la région. Les effectifs y sont en net ralentissement : ils augmentent de 0,7 % en 2023 (+ 2 540 postes), après une hausse de + 2,8 % en 2022. La masse salariale progresse quant à elle de + 5,9 % (après + 10,7 % en 2022), compte tenu d'une augmentation de + 4,1 % du SMPT. Seules la Haute-Saône et l'Yonne enre-

gistrent une baisse de leurs effectifs (- 0,8 % et - 0,5 % respectivement) quand les autres départements en gagnent de + 0,4 % (dans le Territoire de Belfort) à + 1,9 % en Côte-d'Or. La hausse de la masse salariale varie quant à elle de + 3,7 % en Haute-Saône à + 6,0 % en Côte-d'Or.

Dans les **activités informatiques**, les effectifs progressent de 5,0 % (+ 250 postes) en 2023, après + 7,1 % en 2022. Le secteur reste très dynamique en Côte-d'Or (+ 5,4 % après + 6,7 %), dans le Jura (+ 6,7 % après + 1,6 %) et en Saône-et-Loire (+ 3,0 % après + 1,2 %).

Dans le secteur de la **recherche et développement**, les effectifs restent sur un rythme de hausse de + 3,8 % (+ 100 postes) après + 2,5 % en 2022. Le secteur est créateur de postes en Côte-d'Or (+ 3,7 %, soit + 25 postes) et dans le Doubs (+ 3,1 %, soit + 30 postes).

Carte 3

Evolution des effectifs annuels moyens et de la masse salariale entre 2022 et 2023 dans le tertiaire marchand par département (en %)





TERTIAIRE MARCHAND (suite)

Le secteur des **arts, spectacles et activités récréatives** crée encore beaucoup de postes en 2023 après une année 2022 de réajustement post-Covid. Il voit ses effectifs s'accroître de 3,2 %, soit + 335 postes créés, après + 11,0 % en 2022. La masse salariale augmente à un rythme plus modéré de 6,3 % après + 29,9 % en 2022. Les créations de postes sont particulièrement dynamiques dans le Doubs (+ 4,8 %, soit + 140 postes), en Côte-d'Or (+ 3,6 %, soit + 90 postes) et en Saône-et-Loire (+ 4,1 %, soit + 60 postes).

Les effectifs du secteur de **l'hébergement-restauration** augmentent de 2,6 % en moyenne annuelle (+ 930 postes) après une hausse de + 8,2 % en 2022. La croissance des effectifs de ce secteur est sensiblement plus élevée que la moyenne régionale dans tous les départements, à l'exception en Haute-Saône (+ 1,2 %), dans le Territoire de Belfort (+ 0,6 %) et dans l'Yonne (+ 0,2 %). La masse salariale du secteur progresse de + 7,5 %, après la hausse exceptionnelle de + 40,1 % observée en 2022 en lien notamment avec la décade du recours à l'activité partielle.

Les effectifs **des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie** s'accroissent de 2,2 %, soit + 625 postes, après + 3,8 % en 2022. La croissance des effectifs est la plus forte dans Doubs (+ 4,9 %, soit + 290 postes), la Côte-d'Or (+ 1,9 %, soit + 145 postes) et la Saône-et-Loire (+ 2,6 %, soit + 140 postes).

A l'inverse, quelques secteurs perdent des effectifs, en particulier, le secteur du **commerce** qui emploie 35,4 % des effectifs du tertiaire hors intérimaires (123 400 salariés). Les effectifs dans ce secteur se contractent avec un recul de 0,2 % (soit - 240 postes après + 1,7 % en 2022), conséquence des restructurations constatées dans le secteur des hypermarchés ainsi que les difficultés du commerce de détail d'habillement (liquidation judiciaire de Camaïeu, difficultés et fermetures de magasins pour Pimkie, Kookaï, Jennyfer, Kaporal, etc.). La Côte-d'Or est le seul département qui enregistre une hausse (+ 0,4 %, soit + 105 postes). *A contrario*, tous les autres départements affichent des baisses d'effectifs qui sont comprises entre - 1,2 % (Haute-Saône) et - 0,1 % (Territoire de Belfort).

Les effectifs salariés dans les **activités de services administratifs et de soutien** baissent de 0,6 %, soit - 225 postes, après + 2,9 % en 2022. Hormis le Jura et l'Yonne où les effectifs progressent (+ 3,1 % et + 0,8 % respectivement), dans les autres départements, la situation est à la baisse, qui est comprise entre - 2,0 % (Haute-Saône) et - 0,2 % (Saône-et-Loire).

Parmi les autres secteurs en difficulté, **les activités immobilières** (- 2,0 %, soit - 150 postes, après + 0,6 % en 2022). Près de la moitié des destructions de postes dans ce secteur sont enregistrées dans le Doubs (- 4,6 % soit - 80 postes). Seul le Territoire de Belfort tire son épingle du jeu et crée quelques postes (+ 1,9 %, soit + 10 postes).

TABLEAU 5

Evolution de la masse salariale, des effectifs salariés, du SMPT et du nombre d'établissements dans le Tertiaire non marchand

Secteurs (NACE38)	Effectifs moyens			Masse salariale			SMPT		Etablissements		
	Niveau 2023	Poids dans le secteur	Evolution annuelle (en %)	Niveau 2023	Poids dans le secteur	Evolution annuelle (en %)	Niveau 2023	Evolution annuelle (en %)	Niveau 2023	Poids dans le secteur	Evolution annuelle (en %)
	en milliers	en %	2023	en millions	en %	2023	en euros	2023	en %	2023	
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	123,4	35,4%	-0,2	3 536	35,3%	4,5	2 388	4,6	16 264	23,8%	-0,1
HZ Transports et entreposage	50,9	14,6%	1,1	1 565	15,6%	5,9	2 563	4,7	2 306	3,4%	0,5
IZ Hébergement et restauration	36,8	10,5%	2,6	800	8,0%	7,5	1 812	4,8	6 184	9,1%	-0,9
JA Edition et Audiovisuel	2,5	0,7%	1,7	92	0,9%	4,8	3 082	3,1	365	0,5%	4,2
JB Télécommunications	2,1	0,6%	-0,9	72	0,7%	3,6	2 912	4,4	103	0,2%	4,2
JC Activités informatiques	5,3	1,5%	5,0	205	2,0%	10,7	3 222	5,5	577	0,8%	1,8
KZ Activités financières et d'assurance	16,9	4,8%	1,2	693	6,9%	4,5	3 416	3,3	3 365	4,9%	1,5
LZ Activités immobilières	7,5	2,2%	-2,0	221	2,2%	0,4	2 445	2,4	1 389	2,0%	-0,3
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	29,6	8,5%	2,2	1 136	11,3%	6,3	3 202	4,1	4 555	6,7%	3,5
MB Recherche et développement	2,8	0,8%	3,8	129	1,3%	9,2	3 924	5,1	80	0,1%	-3,4
MC Autres activités scientifiques et techniques	4,3	1,2%	-0,5	116	1,2%	5,8	2 216	6,4	786	1,2%	-0,5
NZ Activités de services administratifs et de soutien	38,4	11,0%	-0,6	793	7,9%	3,0	1 723	3,5	3 265	4,8%	0,7
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	10,9	3,1%	3,2	267	2,7%	6,3	2 044	3,0	2 567	3,8%	2,0
SZ Autres activités de services	17,7	5,1%	0,9	402	4,0%	5,4	1 895	4,5	4 446	6,5%	0,3
Tertiaire marchand hors intérimaires*	349,0	52,2%	0,7	10 028	49,6%	5,2	2 395	4,4	46 251	67,7%	0,5

*poids de l'emploi du total du secteur par rapport au total de l'emploi tout secteur confondu (hors intérimaires)

Source: Urssaf



TERTIARE NON MARCHAND

Dans le **tertiaire non marchand**, les effectifs salariés progressent de + 1,1 % en 2023 (+ 1 085 postes), après + 1,0 % en 2022 (*tableau 6*). Ce secteur regroupe près de 15 % des effectifs du secteur privé hors intérimaires.

La masse salariale augmente quant à elle de + 6,8 %, après + 6,62 %, compte tenu d'une hausse de 5,6 % du SMPT.

Les effectifs du tertiaire non marchand sont particulièrement dynamiques dans le Doubs (+ 2,4 %), dans l'Yonne (+ 2,0 %), et en Haute-Saône (+ 1,4 %). Ils augmentent en revanche modérément en Saône-et-Loire (+ 0,5 %), en Côte-d'Or (+ 0,4 %) et la Nièvre (+ 0,3 %).

Les effectifs de l'**action sociale et de l'hébergement médico-social** continuent d'augmenter en 2023 sur un rythme supérieur à celui de 2022 : + 1,2 % (+ 710 postes), après + 0,7 % en 2022. Les effectifs sont particulièrement dynamiques dans le Doubs (+ 3,3 %, soit + 445 postes), le Jura (+ 1,3 %, soit + 65 postes), ainsi qu'en Haute-Saône (+ 1,9 %, soit + 110 postes). Deux départements perdent des effectifs salariés dans ce secteur : la Côte-d'Or (- 0,7 %; soit - 85 postes) et la Nièvre (- 0,5 %, - 25 postes).

Les effectifs du secteur des activités pour la **santé humaine** restent dynamiques et progressent : + 0,7 % (+ 120 postes), après + 0,5 % en 2022. Les créations de postes sont les plus prononcées dans l'Yonne (+ 4,5 %, soit + 100 postes) et la Nièvre (+ 1,6 %, soit + 25 postes).

Les effectifs du secteur de l'**éducation** progressent de + 2,8 % (+ 570 postes) en 2023, après + 5,9 % en 2022. Les effectifs sont particulièrement dynamiques en Côte-d'Or (+ 4,1 %, soit + 120 postes), dans le Doubs (+ 2,8 %, soit + 60 postes) et en Saône-et-Loire (+ 3,0 %, soit + 45 postes). Ils sont en revanche stables dans le Territoire de Belfort.

Dans l'**administration publique**, les effectifs salariés continuent de diminuer en 2023 (- 1,0 %, soit - 100 postes), après la baisse de - 1,4 % en 2022). Les départements de la Saône-et-Loire (- 3,7 %, soit - 45 postes), l'Yonne (- 2,3 %, soit - 15 postes), le Jura (- 3,0 %, soit - 15 postes) et le Doubs (- 1,1 %, soit - 15 postes) enregistrent les plus fortes baisses du secteur. Seule la Côte-d'Or gagne des effectifs (+ 0,8 % soit + 20 postes) quand les derniers départements restent stagner.

TABLEAU 6

Evolution de la masse salariale, des effectifs salariés, du SMPT et du nombre d'établissements dans le tertiaire non marchand

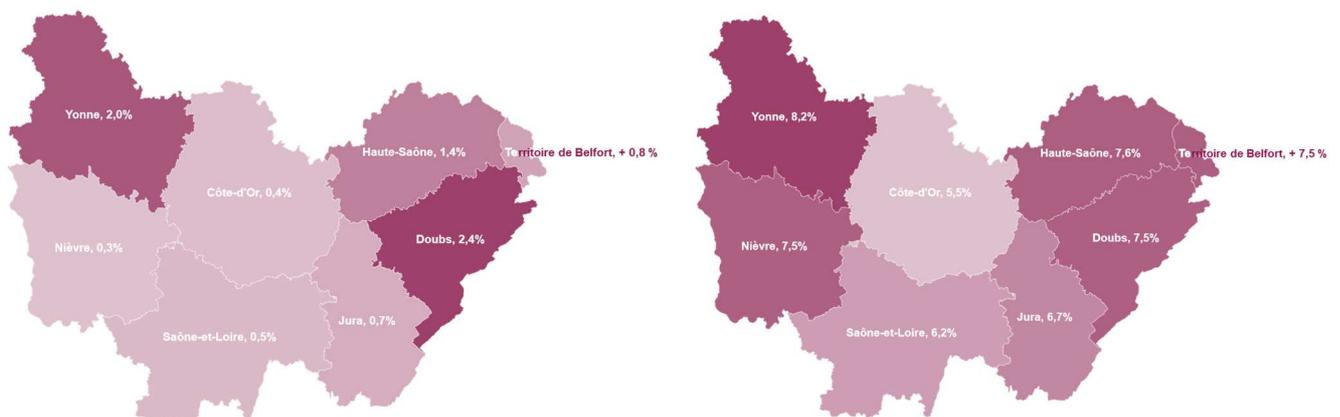
Secteurs (NACE38)	Effectifs moyens			Masse salariale			SMPT		Etablissements		
	Niveau en milliers	Poids en %	Evolution 2023	Niveau en mil-	Poids en %	Evolution 2023	Niveau en euros	Evolution 2023	Niveau en %	Poids en %	Evolution 2023
OZ Administration publique	7,2	1,1%	-1,0	249	1,2%	2,7	2 868	3,8	204	0,3%	-2,3
PZ Education	10,6	1,6%	2,8	263	1,3%	7,6	2 065	4,6	1 141	1,7%	-0,7
QA Activités pour la santé humaine	22,6	3,4%	0,7	712	3,5%	6,1	2 620	5,3	2 823	4,1%	-1,8
QB Action sociale et hébergement	59,2	8,9%	1,2	1 388	6,9%	7,8	1 952	6,5	2 288	3,3%	2,1
Tertiaire marchand*	99,7	14,9%	1,1	2 611	12,9%	6,8	2 182	5,6	6 456	9,5%	-0,3

*poids de l'emploi du total du secteur par rapport au total de l'emploi tout secteur confondu (hors intérimaires)

Source : Urssaf

Carte 4

Evolution des effectifs annuels moyens et de la masse salariale entre 2022 et 2023 dans le tertiaire non marchand par département (en %)



Source : Urssaf



CONSTRUCTION

Une baisse des effectifs salariés de la construction

En 2023, les effectifs du secteur de la **construction** ont baissé de 0,4 % en moyenne annuelle, soit 210 postes en moins, après + 1,5 % en 2022 et + 3,8 % en 2021. Cette réduction d'effectifs s'est installée dès le début de l'année 2023, avec des baisses entre - 0,5 % et - 0,1 % par trimestre.

Ces évolutions sont à mettre au regard de la crise de la construction de logements qui s'est traduite en 2023 par une baisse de 24 % des autorisations de logements au niveau national ².

TABLEAU 7

Evolution de la masse salariale, des effectifs salariés, du SMPT et du nombre d'établissements dans la construction

	Effectifs moyens			Masse salariale			SMPT		Etablissements		
	Niveau 2023	Poids dans le	Evolution annuelle	Niveau 2023	Poids dans le	Evolution annuelle	Niveau 2023	Evolution annuelle	Niveau 2023	Poids dans le	Evolution annuelle
	en milliers	en %	2023	en mil-	en %	2023	en euros	2023	en %	2023	
FZ Construction	56,3	8,4%	-0,4	1 552	7,7%	4,2	2 297	4,6	8 718	12,8%	-0,5

² « Construction de logements – résultats à fin décembre 2023 », Service des données études statistiques, Ministère de la transition écologique, n° 613 – janvier 2024

Les effectifs salariés ont toutefois poursuivi leur progression dans deux départements (+ 1,0 % dans le Jura et + 0,7 % en Côte-d'Or). Le Territoire de Belfort enregistre la plus forte baisse : - 4,3 %. Les autres pertes dans les autres départements s'échelonnent entre - 1,9 % dans la Nièvre à - 0,1 % en Saône-et-Loire.

En 2023, la masse salariale de la construction connaît une croissance de + 4,2 %, au même niveau qu'en 2022. Le SMPT est quant à lui en progression de + 4,6 %.

Dans le détail, la construction de bâtiments enregistre une baisse de ses effectifs de 5,5 % (- 180 postes), après une baisse de - 2,7 % en 2022. Les taux d'intérêt élevés ont grippé une partie du marché de l'immobilier, engendrant la baisse du

nombre de permis de construire.

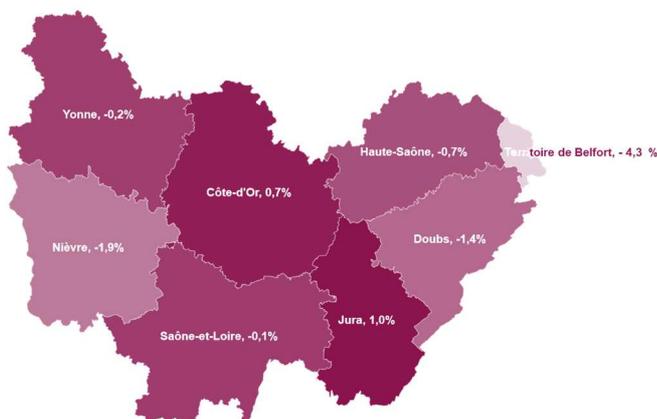
Le génie civil voit ses effectifs salariés augmenter de 1,0 %, soit 55 postes en plus, alors qu'en 2022, le secteur enregistrait une baisse de 3,7 %.

Les effectifs des travaux de construction spécialisés, qui constituent près de 85 % des emplois du secteur de la construction, affichent une baisse de 0,9 % (- 430 postes), en net ralentissement par rapport à l'année précédente (+ 1,7 %).

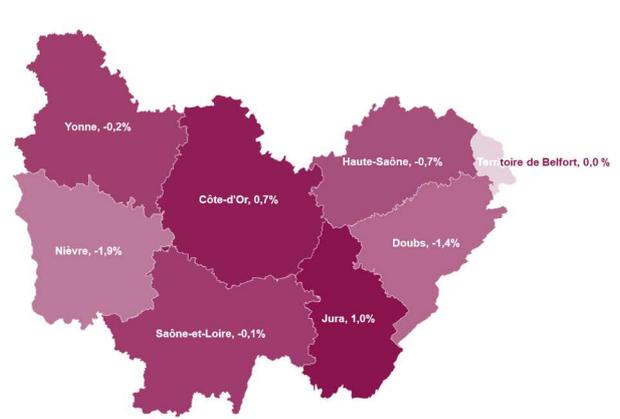
Carte 4

Evolution des effectifs annuels moyens et de la masse salariale entre 2022 et 2023 dans la construction par département (en %)

Effectifs salariés



Masse salariale



Source : Urssaf



ENCADRE 2

Caractéristiques des salariés du secteur privé hors intérimaires

En 2023, en Bourgogne-Franche-Comté, les femmes représentent 45,7 % des salariés du secteur privé hors intérimaires (tableau B1). Une part qui est légèrement supérieure à la part nationale, 44,8 %. Cette part varie fortement selon le secteur d'activité : très minoritaires dans le secteur de l'industrie (de

20,6 % dans la fabrication de matériels de transport à 29,5 % dans la fabrication d'autres produits industriels), à l'exception de l'industrie agro-alimentaire (44,6 %), ainsi que dans la construction (12,7 %), les femmes sont majoritaires dans le secteur des services, notamment au sein de l'administration publique, la santé humaine et l'enseignement (77,2 %). Sur les dernières années, en dépit de quelques fluctuations constatées pendant les périodes de confinement, leur évolution est similaire à celle des hommes voire même supérieure (+ 3,2 % entre 2019 et 2023).

Tableau B1: Déclinaison des caractéristique des salariés du secteur privé hors intérimaires par sexe

Secteurs (NACE 17)	Femme				Homme				Total		
	Niveau 2023	Part dans le secteur	Evolution	Evolution	Niveau 2023	Part dans le secteur	Evolution	Evolution	Niveau 2023	Evolution	Evolution
	(milliers)	%	2023/2022	2023/2019	(milliers)	%	2023/2022	2023/2019	(milliers)	2023/2022	2023/2019
C1 Industries agro-alimentaires	11	44,6	0,3%	6,6%	14	55,4	0,6%	4,9%	25	0,5%	5,6%
C3 Fabrication d'équipements électriques	5	24,9	1,2%	-7,1%	17	75,1	-0,1%	-7,1%	22	0,2%	-7,1%
C4 Fabrication de matériels de transport	4	20,6	-2,6%	-12,3%	17	79,4	-3,0%	-12,0%	21	-2,9%	-12,1%
C5 Fabrication d'autres produits industriels	25	29,5	1,8%	3,4%	60	70,5	-0,3%	-2,2%	85	0,3%	-0,6%
DE Industries extractives, énergie, eau,	2	22,2	1,7%	2,6%	8	77,8	-0,9%	-3,5%	10	-0,4%	-2,2%
FZ Construction	7	12,7	0,7%	11,9%	49	87,3	-0,5%	5,1%	56	-0,4%	6,0%
GZ Commerce ; réparation d'automobiles	61	49,3	-1,2%	1,1%	63	50,7	0,8%	5,6%	123	-0,2%	3,4%
HZ Transports et entreposage	14	26,9	0,8%	-3,3%	37	73,1	1,2%	1,3%	51	1,1%	0,0%
IZ Hébergement et restauration	19	52,3	1,5%	3,4%	18	47,7	3,8%	12,5%	37	2,6%	7,6%
JZ Information et communication	3	33,8	1,7%	5,9%	7	66,2	3,5%	12,4%	10	2,9%	10,1%
KZ Activités financières et d'assurance	11	64,9	1,0%	1,1%	6	35,1	1,5%	0,8%	17	1,2%	1,0%
LZ Activités immobilières	5	60,5	-1,5%	1,2%	3	39,5	-2,6%	-3,6%	8	-2,0%	-0,7%
MN Activités scientifiques et techniques	43	57,8	1,0%	6,2%	32	42,2	0,2%	6,7%	75	0,6%	6,4%
OQ Administration publique, enseignement,	77	77,2	0,8%	5,1%	23	22,8	2,3%	9,5%	100	1,1%	6,1%
RU Autres activités de services	17	60,8	1,2%	4,0%	11	39,2	2,6%	14,6%	29	1,7%	7,9%
Total	306	45,7	0,5%	3,2%	363	54,3	0,5%	2,7%	668,5	0,5%	2,9%

Porté par le dynamisme des contrats d'alternance, le nombre de salariés de moins de 30 ans a fortement progressé au cours des dernières années (+ 12,2 % entre 2019 et 2023). En 2023, ils représentent 152 350 de salariés, soit 22,8 % du secteur privé hors intérimaires, en hausse de + 12,2 % depuis 4 ans. Leur présence est importante dans l'hébergement et la restauration, où ils représentent 44,4 % du secteur, ainsi que dans les autres activités de service (32,1 %), l'industrie agro-alimentaire (30,9%) et le commerce (30,4 %).

La part des salariés de 55 ans ou plus a également progressé

sur la période récente. En 2023, ils occupent 19,2 % des postes, en hausse de + 11,1 % sur 4 ans. Ainsi, leur nombre progresse fortement dans l'hébergement-restauration (+ 17,7 %) ainsi que dans la fabrication de matériels de transports (+ 20,0 %) et dans le commerce (+ 15,0 %). Le nombre de postes occupés par les salariés de 30 à 55 ans a quant à lui baissé (- 2,6 % depuis 2019 et - 0,9 % sur la dernière année). Depuis 2019, leur nombre a diminué dans l'industrie (- 8,0 % pour l'ensemble des secteurs, - 20,1 % pour le seul secteur de la fabrication de matériels de transport), les activi-

Tableau B2: Déclinaison des caractéristique des salariés du secteur privé hors intérimaires par âge

Secteurs (NACE 17)	Moins de 30 ans				30-55 ans				Plus de 55 ans			
	Niveau 2023	Part dans le secteur	Evolution	Evolution	Niveau 2023	Part dans le secteur	Evolution	Evolution	Niveau 2023	Part dans le secteur	Evolution	Evolution
	(milliers)	%	2023/2022	2023/2019	(milliers)	%	2023/2022	2023/2019	(milliers)	%	2023/2022	2023/2019
C1 Industries agro-alimentaires	8	30,9	1,1%	12,1%	13	52,9	-0,5%	-0,1%	4	0,2	2,4%	14,3%
C3 Fabrication d'équipements électriques, électroniques,	3	14,2	5,6%	-0,5%	14	63,5	-1,3%	-11,7%	5	0,2	1,4%	4,0%
C4 Fabrication de matériels de transport	2	9,1	0,7%	-10,7%	14	66,6	-6,6%	-20,1%	5	0,2	7,2%	20,0%
C5 Fabrication d'autres produits industriels	14	16,2	2,9%	6,6%	53	62,5	-1,1%	-5,5%	18	0,2	2,7%	10,6%
DE Industries extractives, énergie, eau, gestion des dé-	2	14,8	2,3%	1,0%	7	66,1	-1,0%	-4,2%	2	0,2	-0,1%	2,6%
FZ Construction	15	26,5	1,1%	14,5%	33	58,2	-1,5%	0,8%	9	0,2	1,3%	13,6%
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de moto-	38	30,4	1,9%	13,9%	67	54,0	-2,1%	-4,5%	19	0,2	2,5%	15,0%
HZ Transports et entreposage	7	13,5	1,0%	-1,0%	31	61,0	0,2%	-3,1%	13	0,3	3,4%	9,0%
IZ Hébergement et restauration	16	44,4	3,2%	10,2%	16	43,8	1,4%	2,7%	4	0,1	4,7%	17,7%
JZ Information et communication	3	25,8	5,9%	30,0%	6	59,3	2,1%	11,0%	1	0,1	0,8%	-15,2%
KZ Activités financières et d'assurance	3	17,0	2,9%	8,1%	11	63,0	0,5%	-2,0%	3	0,2	2,2%	4,9%
LZ Activités immobilières	1	18,2	-1,8%	24,5%	4	59,1	-2,4%	-7,6%	2	0,2	-0,9%	2,3%
MN Activités scientifiques et techniques ; services adminis-	15	20,5	2,9%	19,8%	44	59,0	-0,9%	0,0%	15	0,2	3,1%	14,5%
OQ Administration publique, enseignement, santé hu-	17	17,3	1,8%	12,6%	60	60,2	0,4%	3,2%	22	0,2	2,4%	9,3%
RU Autres activités de services	9	32,1	3,4%	22,5%	15	50,9	0,2%	-0,4%	5	0,2	3,5%	10,8%
Total	152	22,8	2,3%	12,2%	388	58,0	-0,9%	-2,6%	129	19,2	2,7%	11,1%

Note de lecture : en 2023, on dénombre 3 800 salariés dans le secteur GZ Commerce, ce qui représente 30,4 % des salariés du secteur. Leur nombre a progressé de 1,9 % sur une année et de 13,9 % depuis 2019.

Source : Urssaf



Le nombre de salariés en contrat d'alternance a beaucoup progressé sur les dernières années, en raison notamment d'une politique volontariste pour développer ce type de contrat. En 2023, ils représentent 33 300 salariés, soit près de 5 % des travailleurs du privé hors intérimaires comme au niveau France). En quatre ans, leur nombre a progressé de 51,9 % (soit 11 385 postes créés). Ce type de contrat s'est surtout développé dans le secteur des services où leur nombre a plus que doublé voire triplé depuis 2019 (+ 90,3 % dans les activités scientifiques et techniques, + 100,1 % dans les autres activités de service, + 146,5 % dans les activités immobilières, + 287,5 % dans l'administration publique, ensei-

gnement, santé humaine et action sociale). Une tendance que l'on retrouve au niveau national dans les mêmes proportions.

Sur cette même période, le nombre de salariés en CDI a également progressé mais que de + 1,4 % soit 7 780 postes créés. À l'inverse, le nombre de salariés en CDD a diminué, notamment sur la dernière année (- 4,4 % sur un an ; - 3,9 % depuis 2019). Depuis 2019, la baisse est particulièrement prononcée dans les activités financières (- 25,0 %), les activités immobilières (- 27,1 %), l'industrie (- 13,8 % sur l'ensemble du secteur), les transports (- 18,4 %), la construction (- 10,6 %) et le commerce (- 14,1 %).

Tableaux B3 : Déclinaison des caractéristique des salariés du secteur privé hors intérimaires par type de contrat

	CDI				CDD				Alternance				Autres types de contrats			
	Niveau 2023	Part dans le secteur	Evolution	Evolution	Niveau 2023	Part dans le secteur	Evolution	Evolution	Niveau 2023	Part dans le secteur	Evolution	Evolution	Niveau 2023	Part dans le secteur	Evolution	Evolution
	(milliers)	%	2023/2022	2023/2019	(milliers)	%	2023/2022	2023/2019	(milliers)	%	2023/2022	2023/2019	(milliers)	%	2023/2022	2023/2019
C1	20	82,4	1,1%	5,3%	2	6,4	-7,3%	-12,9%	2	10,0	0,0%	20,8%	0	1,2	5,6%	42,9%
C3	21	93,8	0,0%	-7,6%	0	1,7	-10,4%	-19,1%	1	4,0	11,5%	12,9%	0	0,5	1,7%	11,2%
C4	20	95,9	-3,1%	-12,4%	0	0,9	11,0%	-25,4%	1	3,0	0,5%	5,0%	0	0,1	-2,5%	91,3%
C5	79	92,4	0,6%	-1,1%	3	3,2	-13,4%	-15,1%	3	3,5	8,9%	30,4%	1	0,9	5,4%	29,3%
DE	9	90,0	-0,4%	-2,6%	1	6,2	-1,2%	-0,9%	0	3,1	1,6%	10,4%	0	0,7	-1,9%	-5,8%
FZ	47	83,3	-0,7%	2,8%	2	4,4	-8,8%	-10,6%	5	8,7	5,5%	42,4%	2	3,6	4,5%	56,8%
GZ	105	85,4	-0,2%	1,3%	7	5,6	-8,7%	-14,1%	8	6,7	7,2%	56,6%	3	2,3	1,8%	43,3%
HZ	45	89,1	1,6%	3,4%	2	4,1	-1,0%	-18,4%	1	1,9	14,7%	22,3%	2	4,9	-9,5%	-32,2%
IZ	28	77,1	2,5%	6,7%	5	14,2	1,0%	2,3%	2	5,2	8,0%	16,5%	1	3,5	3,1%	49,2%
JZ	8	82,7	4,2%	15,8%	0	3,6	-11,8%	-14,6%	1	6,5	8,2%	75,1%	1	7,1	-7,3%	-37,7%
KZ	15	89,2	1,1%	-1,6%	0	2,3	-13,5%	-25,0%	1	4,6	4,3%	58,9%	1	3,9	11,4%	61,2%
LZ	6	81,4	-1,9%	-4,8%	0	3,7	-9,2%	-27,1%	0	6,3	6,3%	146,5%	1	8,7	-4,5%	13,6%
MN	62	82,8	0,5%	4,0%	8	10,4	-4,1%	-2,8%	3	4,5	10,8%	90,3%	2	2,3	10,6%	72,9%
OQ	79	79,0	1,6%	4,5%	19	18,6	-2,7%	5,9%	2	1,7	24,5%	287,5%	1	0,7	11,0%	9,3%
RU	20	70,0	0,7%	1,5%	5	17,1	-1,6%	-1,4%	3	10,5	10,3%	100,1%	1	2,4	25,5%	106,5%
Tot.	566	84,6	0,5%	1,4%	54	8,1	-4,4%	-3,9%	33	5,0	8,0%	51,9%	15	2,3	2,2%	16,9%

Source : Urssaf

** Les niveaux des effectifs déclinés selon les caractéristiques des salariés et de leurs contrats sont proposés dans ce bilan sur le champ privé hors intérimaire dont l'Urssaf a la charge dans le cadre de la coproduction des estimations trimestrielles d'emploi (cf. méthodologie). Les effectifs dans cet encadré sont calculés à partir des effectifs de fin de période, cohérents avec l'ensemble de la publication. Ce mode de calcul diffère de celui retenu dans le cadre des recueils statistiques (Recueil statistique présentant les informations statistiques sexées publié et les informations par âge publié en 2024) qui comptabilise toute présence donnant lieu à rémunération au cours d'un mois. Cette différence méthodologique conduit à des différences de niveaux ainsi que de légers écarts dans les répartitions sectorielles.

Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, s'est substitué au BRC .

La **DSN** est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production de l'Urssaf Caisse Nationale sont remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf Caisse Nationale en assure à contrario l'homogénéité.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre

comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf Caisse Nationale à partir des informations des périodes précédentes.

Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la MSA), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

La chaîne de production de l'Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des **estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**.



Sources et méthodologie (suite)

Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

-l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

-la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

-l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés un fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La **masse salariale** correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La loi de financement pour 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les caisses de congés payés des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les

comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse, qui entraîne une légère diminution du niveau des séries de masse salariale et a un impact marginal sur les évolutions, principalement dans les secteurs NZ, OZ et SZ.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un effectif **en fin de période** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Les apprentis sont inclus dans l'effectif salarié. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par l'Urssaf Caisse nationale et son réseau.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

L'**effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

L'**effectif moyen annuel** est égal à la moyenne des effectifs moyens trimestriels de l'année.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif moyen annuel ; il est divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle. Pour le SMPT des intérimaires, l'effectif moyen annuel est aussi calculé à partir des effectifs produits par l'Urssaf Caisse Nationale (base Séquoia).

Le **nombre d'entreprises** en moyenne annuelle est égal à la moyenne des dénombrements trimestriels de ces entités. Ceux-ci recensent les entités ayant déclaré une masse salariale au cours du trimestre.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020), qui reconnaît la conformité de ces productions.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.